Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609127-DE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE
Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 2026-09-127

Objet : : Projet Mauritanie – Avenant à la convention phase 1 en date du 28 mars 2023 portant prolongation de la durée de convention

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de septembre à 9h, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical d'énergies de la Dordogne.

Date de convocation : le 25 septembre 2026
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard FAGET

Membres en exercice : 73
Délégués titulaires présents : 53
Délégués suppléants présents : 15 (dont 5* non-votants)
Votants : 63

Délégués titulaires présents : 53
Secteur 1 : ARMAGHANIAN Lionel, COLOMBEL Sylvie, DUMONTET Jean Jacques, TOURADE François, CIPIERRE Francis,
Secteur 2 : LIGNAC Michel, MAZE Serge, GOUYOU-BEAUCHAMPS Etienne, COMPOINT Eloi,
Secteur 3 : LARAVOIRE Jean François, FAGET Bernard, EYMET Joel, BRAULT Daniel,
Secteur 4 : BROUILLAUD Denis, LAVAUD Sylvie, MARTY Alain, BEAUVIER Frédéric,
Secteur 5 : TREILLE Patrick, CABIANCA Thierry, MICHEL Pascal,
Secteur 6 : BOYER Josiane, LAVAUD Alain, CHARLES Thierry,
Secteur 7 : LACOSTE Jean Pierre, GARRIGUE Christian, GARNIER Eric,
Secteur 8 : LACOSTE Gérard, PAGES Didier, CHABROL Maurice, LAFONTAINE Eric, GOURINCHAT Patrice,
Secteur 9 : OSTERMANN Catherine, COURNARIE Pascal, CASTAGNE Christian, BRUN Philippe,
Secteur 10 : BUFFIÈRE Alain, THOMAS Annie,
Secteur 11 : CAULIER Yvon, CAILLOU Dominique, CHAMPAGNE Nicolas,
Secteur 12 : CHEVALIER Pierre, PESTOURIE Catherine, FANIER Basile,
Secteur 13 : LAGENEBRE Jean Jacques, FRAY Jean Pierre,
Secteur 14 : BOYER Flore, VIGNEAU Jérôme, ROMAGNE Josiane, JAUBERTIE Pierre,
Secteur 15 : CAFFIN Franck, PAULY Mickaël, BOIDE Thierry, IBERTO Dominique,
Grand Périgueux : Joël LAGUIONIE.

Délégués suppléants présents : 15 (dont 5* non-votants)
Secteur 6 : ROVERE Françoise, ROCHE Jean Claude*****,
Secteur 9 : DURAND Florence*****,
Secteur 10 : BERTRAND Christian, CONSTANT Didier*****,
Secteur 11 : ROUSSILLON Stéphanie,
Secteur 12 : PERIQUOI Alain, BRU Benoit,
Secteur 13 : METIFET Bernard, RONDONNIER Gilbert,
Secteur 14 : LESFARGUES Bruno, BRUNO Georges*****, EYRAGNE Gaëlle*****,
Secteur 15 : GRANEREAU Guy,
PERIGUEUX : POUJOL Julien

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609127-DE

*** Dont 5 ne pouvant pas prendre part au vote** :
Monsieur ROCHE Jean Claude, secteur 6,
Monsieur CONSTANT Didier, secteur 10
Madame DURAND Florence, secteur 9,
Monsieur BRUNOT Georges et Madame EYRAGNE Gaëlle, secteur 14,

Délégués titulaires excusés : 20
Secteur 2 : DREUIL Jean Michel, FARGE Florent,
Secteur 3 : BAGILET Laurent,
Secteur 5 : MAZET Bernard,
Secteur 6 : BITTARD Gilles,
Secteur 7 : KUSTERS Gé,
Secteur 10 : DEVAUX Daniel, ROUX Evelyne,
Secteur 11 : DURET Christian, CABIROL Brigitte,
Secteur 12 : SIX Christian, FANIER Basile,
Secteur 13 : BONNAMY Jean Claude, MARCOMINI Benjamin, FISCHER Thierry, CASTANG Alain,
Secteur 14 : FAURE Claudine,
Secteur 15 : DE MIRAS Gilbert,
PERIGUEUX : MOREAU Isabelle, MARTIN Sébastien,

Vu la délibération 20191107/14 en date du 7 novembre 2019 approuvant la première convention de partenariat avec la commune de Tawaz et l'Association Aquassistance pour la réalisation de missions d'expertises préalables, pour lesquelles le SDE 24 a participé à hauteur de 10 000 € ; Ces missions ont permis de définir un projet et de solliciter une aide du syndicat d'eau « Eau Cœur Périgord » puis ensemble un financement auprès de l'agence « Adour Garonne » ;

Vu la délibération 202302004 en date du 14 février 2023 approuvant la signature d'une nouvelle convention, pour une période de 3 ans, avec l'Association Aquassistance, la commune de Tawaz et le Syndicat d'eau « Eau Cœur du Périgord », qui a souhaité s'associer au projet, afin de pouvoir obtenir des fonds de l'Agence de l'eau « Adour Garonne ». Cette seconde convention précisait les modalités du partenariat engagées entre la Commune de Tawaz, le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24), le Syndicat Eau Cœur du Périgord et l'Association Aquassistance pour la mise en œuvre de ce projet, **PHASE 1** ;

Considérant que cette convention, conclue pour une durée de trois ans, est arrivée à échéance le 27 mars 2026, la signature par le dernier partenaire étant intervenue le 28 mars 2023 ;

Considérant que les travaux correspondant à la **PHASE 1** n'ont pas pu être totalement achevés dans le délai initialement prévu, notamment en raison de retards liés à des ajustements techniques intervenus au cours de la réalisation des travaux ainsi qu'aux échanges et discussions avec l'entreprise chargée de leur exécution ;

Considérant que ces échanges ont notamment porté sur les incidences techniques et financières de la solution retenue pour la réalisation du **radier**, ayant entraîné des surcoûts nécessitant des discussions complémentaires entre les différents partenaires et l'entreprise ;

Considérant qu'il convient, afin de permettre l'achèvement des derniers travaux de la **PHASE 1**, de sécuriser la poursuite du partenariat et d'assurer la continuité du projet jusqu'à la mise en place de la convention relative à la **PHASE 2**, de prolonger la durée de la convention initiale ;

Vu la demande de prolongation de la convention en date du 28 septembre 2026 par Aquassistance ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609127-DE

Considérant que cette prolongation est proposée pour une durée de 18 mois, portant ainsi la durée de la convention jusqu'au mois de 31 octobre 2027 ;

Considérant que cette prolongation permettra notamment de finaliser les travaux restant à réaliser au titre de la **PHASE 1**, de procéder aux éventuels ajustements nécessaires à leur achèvement et d'assurer la transition avec la convention relative à la **PHASE 2** ;

Considérant qu'il convient de formaliser par voie d'avenant la prolongation du délai d'exécution de la convention signée le 28 mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances et de l'administration générale,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

-APPROUVE la prolongation pour une durée de 18 mois de la convention de partenariat relative à la **PHASE 1**, conclue entre la Commune de Tawaz, le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24), le Syndicat Eau Cœur du Périgord et l'Association Aquassistance ;

-AUTORISE la prolongation de ladite convention jusqu'au 31 octobre 2027, afin de permettre l'achèvement des travaux de la **PHASE 1** et d'assurer la continuité du projet dans l'attente de la mise en œuvre de la convention relative à la **PHASE 2** ;

-AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention nécessaire à cette prolongation ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Lionel ARMAGHANIAN